

Produit **FLUXO N130 AERO**

Version 2

Date **06/03/2019**Page **1/6****SECTION 1 - IDENTIFICATION DE LA PREPARATION ET DE LA SOCIETE****1.1 Identificateur de Produit**

Nom Commercial : FLUXO N130 - Aérosol

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation : Nettoyant / Emulsionneur pour contrôle par ressuage

Restriction d'Emploi : Aucun(e) à notre connaissance

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la Fiche de Données de Sécurité

SREM TECHNOLOGIES

14, rue des frères Chappe

Tél : +33 (0)2.43.48.15.10

ZI Ouest

Fax : +33 (0)2.43.45.25.26

72200 La Flèche

e-mail : info@srem.fr

www.srem.fr

1.4 Numéro d'appel d'Urgence

Numéro d'appel d'urgence : INRS +33.(0)1.45.42.59.59

SECTION 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS**2.1 Classification de la Substance ou du Mélange**

Aérosols inflammables, Catégorie 1

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

2.2 Eléments d'Etiquetage**Pictogrammes de Danger****Mention d'Avertissement**

DANGER

Mentions de Danger

H222: Aérosol extrêmement inflammable.

H229 : Récipient sous pression : peut éclater sous l'effet de la chaleur

Conseil de Prudence

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P261 Éviter de respirer les poussières/ fumées/gaz/ brouillards/ vapeurs/ aérosols.

P262 Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements.

P280 Porter des gants de protection/ un équipement de protection des yeux/ un équipement de protection du visage.

P308 + P313 EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée : consulter un médecin.

P501 Eliminer le contenu / le conteneur dans une installation d'élimination des déchets agréée.

Etiquetage Exceptionnel pour Aérosols :

Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage - Protéger du rayonnement solaire - Ne pas exposer à une température supérieure à 50°C - Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition - Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes - Ne pas fumer.

2.3 Autres Dangers

L'information nécessaire est contenue dans cette Fiche de Données de Sécurité.

Produit **FLUXO N130 AERO**

Version 2

Date **06/03/2019**

Page **2/6**

SECTION 3 - COMPOSITION / INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

3.1 Substances

Non Applicable

3.2 Mélanges

Composants	N° CAS N° CE	Classification (1272/2008)	Concentration (%)
<i>Gaz Propulseur : mélange de</i>	<i>74-98-6 - 200-827-9 01-2119486944-21</i>	<i>Flam. Gas 1 H220 Press. Gas</i>	<i>> 30</i>
<i>Propane Butane</i>	<i>106-97-8 - 203-448-7 01-2119474691-32</i>		
<i>Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,</i>	<i>64742-48-9 919-857-5 01-2119463258-33-xxxx</i>	<i>Flam Liq 3 (H226) Asp. Tox. 1 (H304)</i>	<i>> 40</i>

Voir la section 16 pour le texte intégral des phrases H mentionnées ci-dessus.

SECTION 4 - PREMIERS SECOURS

4.1 Description des premiers secours

- Conseil général : Assurer la protection personnelle / S'éloigner de la zone dangereuse
Pour un examen médical immédiat, appeler un médecin
- En cas d'ingestion : NE PAS PROVOQUER DE VOMISSEMENT - se rincer la bouche à l'eau
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin
- En cas de projection dans les yeux : Doucher immédiatement et abondamment à l'eau
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin
- En cas de contact avec la peau : Laver soigneusement l'épiderme au savon doux et à l'eau.
Enlever les vêtements contaminés.
- En cas d'inhalation : Soustraire immédiatement le sujet de cette exposition - l'amener à l'air libre
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin

4.2 Principaux symptômes et effets aigus et différés

- Symptômes : Peut provoquer somnolence et vertiges
- Risques : Effets Irritants

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

- Traitement : Traiter de façon symptomatique

SECTION 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

5.1 Moyens d'Extinction

- Moyens d'extinction appropriés : Mousse, CO₂, Poudre sèche
- Moyens d'extinction déconseillés : Jets d'eau

5.2 Dangers Particuliers résultant de la substance ou du mélange

- : Peut dégager des gaz toxiques en cas d'incendie (CO₂ – Monoxyde de Carbone)

5.3 Conseils aux pompiers

- : en cas d'incendie, porter un appareil respiratoire autonome

Produit **FLUXO N130 AERO**

Version 2

Date **06/03/2019**

Page **3/6**

SECTION 6 - MESURES A PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

6.1 Précautions Individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

: Porter un équipement de protection individuelle

6.2 Précautions pour la protection de l'Environnement

: Eviter la pollution des eaux et du sol – ne pas déverser

6.3 Méthodes et Matériel de confinement et de nettoyage

: Endiguer les fuites et récupérer à l'aide d'un absorbant inerte (sable, terre ...)
Remettre les matières souillées à un ramasseur agréé.

6.4 Référence à d'autres rubriques

: Se reporter au chapitre 8 et 13

SECTION 7 - MANIPULATION ET STOCKAGE

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Avant de manipuler, le personnel à risque sera averti des risques présentés par ce produit, des précautions à observer et des mesures à prendre en cas d'accident.

Eviter le contact avec la peau et les yeux. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection.

Se laver soigneusement les mains après manipulation du produit.

Conserver dans les emballages d'origine.

Prévoir un renouvellement d'air et/ou une ventilation suffisante.

Conserver à l'écart de toute flamme ou sources d'étincelles - Ne pas fumer. Eviter l'accumulation de charges électrostatiques. Les vapeurs peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stocker loin des sources de chaleur. N'utiliser que des récipients résistants aux hydrocarbures.

Conserver les récipients fermés en dehors de leur utilisation.

Conserver dans un endroit frais et bien ventilé.

7.3 Utilisations finales particulières

: Nettoyant / Emulsionneur pour contrôle par ressuage

SECTION 8 - CONTROLE DE L'EXPOSITION / PROTECTION INDIVIDUELLE

8.1 Paramètres de Contrôle

Composants	CAS n°	
<i>Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,</i>	64742-48-9	VME = 1000 mg/m ³ VLE = 1500 mg/m ³
<i>Butane</i>	106-97-8	VME = 800 ppm = 1900 mg/m ³

8.2 Contrôles de l'Exposition

Mesures Techniques : Prévoir une ventilation d'évacuation
S'assurer de la proximité d'une douche oculaire à coté du poste de travail
Ne pas inhaler les gaz et les vapeurs. Eviter tout contact avec les yeux ou la peau

Protection respiratoire : Porter un appareil respiratoire approprié si des niveaux d'exposition sont supérieurs aux valeurs limites - Filtre pour vapeur organique (type A)

Protection des mains : Porter des gants imperméables résistants aux hydrocarbures - Gants en nitrile

Produit **FLUXO N130 AERO**

Version 2

Date **06/03/2019**

Page **4/6**

Protection des yeux : Porter des lunettes de protection
 Protection de la peau : Porter des vêtements de protection appropriés résistants aux produits chimiques
 Conseils Généraux : Ne pas déverser, éviter la pénétration dans le sous sol

SECTION 9 - PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Etat physique : Aérosol contenant un produit liquide
 Aspect : incolore
 Odeur : caractéristique
 Masse Volumique (produit actif) : 770 kg/m³
 Point éclair (produit actif) : > 34°C
 Point d'ébullition : >200°C (EN ISO 3405)
 Température d'auto-inflammation : > 230°C (ASTM E659)
 Limites d'inflammabilité dans l'air : limite inférieure : 0.6% limite supérieure : 6.5%
 Solubilité dans l'eau : non miscible

9.2 Autres informations

SECTION 10 - STABILITE ET REACTIVITE

10.1 Réactivité

: Pas de réactions dangereuses connues dans des conditions normales d'utilisation

10.2 Stabilité Chimique

: Stable dans des conditions normales d'utilisation

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

: Des vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air

10.4 Conditions à éviter

: Tenir à l'abri des sources chaudes, de flammes, et sources d'inflammation

10.5 Matières incompatibles

: Ne pas exposer aux agents fortement oxydants, aux acides forts

10.6 Produits de décomposition dangereux

: pas de décomposition dans des conditions normales d'utilisation et de stockage

SECTION 11 - INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Composants	DL50 Oral	DL50 Dermal	CL50 Inhalation
Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,	> 5000 mg/kg (rat)	> 5000 mg/kg (lapin)	> 5000 mg/m ³ (rat)

Inhalation : De fortes concentrations de vapeurs peuvent être irritantes pour les voies respiratoires
Peau : Un contact fréquent ou prolongé avec la peau peut dessécher la peau et provoquer des irritations.
Yeux : Un contact avec les yeux peut provoquer des irritations.

Produit **FLUXO N130 AERO**

Version 2

Date **06/03/2019**

Page **5/6**

SECTION 12 - INFORMATIONS ECOLOGIQUES

12.1 Toxicité

Composants	EL50 (24h) daphnie	LL50 (96h) poisson
<i>Hydrocarbons, C9-C11, n-alkanes, isoalkanes, cyclics,</i>	> 1000 mg/L	> 1000 mg/L

12.2 Persistance et dégradabilité

: Données non disponibles

12.3 Potentiel de bioaccumulation

: Peu probable

12.4 Mobilité dans le sol

: Données non disponibles

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

: ce produit ne contient pas de substances PBT ou VPVB

12.6 Autres effets néfastes

SECTION 13 - CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

13.1 Méthodes de Traitement des Déchets

Ne pas rejeter à l'égout ou dans le milieu naturel

La seule méthode d'élimination autorisée en France est la récupération par un ramasseur agréé

Les emballages souillés ne sont pas repris, ils doivent être remis à un ramasseur agréé

SECTION 14 - INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

14.1 Numéro ONU

1950

14.2 Nom d'Expédition des Nations Unies

AÉROSOLS, FLAMMABLE

14.3 Classe(s) de danger pour le Transport

ADR / RID : 2

IMDG : 2

IATA : 2.1

14.4 Groupe d'Emballage

ADR / RID : Non - Instruction LQ2 (QUANTITE LIMITEE)

IMDG : Non - Instruction LQ2 (QUANTITE LIMITEE)

IATA :

14.5 Dangers pour l'Environnement

Non

14.6 Précautions Particulières à prendre par l'utilisateur

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe 2 de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

SECTION 15 - INFORMATIONS RELATIVES A LA REGLEMENTATION

15.1 Réglementations / Législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Liste de substances extrêmement préoccupantes :

Ce produit ne contient pas de substances extrêmement préoccupantes (Règlement CE n° 1907/2006 - Article 57)

Produit **FLUXO N130 AERO**

Version 2

Date **06/03/2019**

Page **6/6**

Maladies professionnelles :

Tableau 84 : Affections engendrées par les solvants organiques liquides à usage professionnel

15.2 Evaluation de la Sécurité chimique

: Données non disponibles

SECTION 16 - AUTRES INFORMATIONS

La réglementation européenne impose que toutes les phrases H citées au paragraphe 3 (informations sur les composants) apparaissent dans ce paragraphe. En fonction de leur concentration dans le produit final, ces phrases n'apparaissent pas sur l'étiquette. C'est pourquoi des phrases ou sigles apparaissant dans ce paragraphe peuvent ne pas apparaître sur l'étiquette.

Phrases de Risques dont il est question section 2 et 3

H220 : Gaz extrêmement inflammable.

H222 : Aérosol extrêmement inflammable.

H226 : Liquide et Vapeurs Inflammables

H304 : peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Type d'utilisation

: Se reporter à la Fiche Technique Consommable

Cette fiche complète la notice technique d'utilisation mais ne la remplace pas. Les renseignements qu'elle contient sont basés sur l'état de nos connaissances relatives au produit concerné. Ils sont donnés de bonne foi. L'attention des utilisateurs est en outre attirée sur les risques éventuellement encourus, lorsqu'un produit est utilisé à d'autres usages que ceux pour lesquels il est conçu. Elle ne dispense en aucun cas l'utilisateur de connaître et d'appliquer l'ensemble des textes réglementant son activité. Il prendra sous sa seule responsabilité les précautions liées à l'utilisation qu'il fait du produit.